



## **CHARTRE DE BONNE CONDUITE - SOUS LES MASQUES DE VENISE**

**14 JUIN 2025**

Afin d'assurer le bon déroulement de cette soirée et de garantir un environnement respectueux et agréable pour tous les participants, nous vous demandons de bien vouloir respecter la charte de bonne conduite suivante:

### Article 1 – Comportement sur le site

En tant que participant à la soirée, je m'engage à :

- Agir dans le respect de la loi française.
- Ne pas dégrader les locaux et le matériel qui me sont prêtés (tags, casse, etc.), ne rien voler.
- Tout jet de nourriture, dégradation du matériel seront immédiatement sanctionnés au vue d'une exclusion temporaire voire définitive et par une facturation à la hauteur des dégâts observés.
- Ne pas pénétrer dans des zones non autorisées.
- Il est strictement interdit d'introduire des articles pyrotechniques lors de l'événement.
- Il est strictement interdit d'introduire de l'alcool extérieur à celui vendu durant l'événement. De même, il est interdit de franchir la porte du campus des Arts et Métiers avec de l'alcool, que cela soit à l'entrée ou à la sortie.
- Il est strictement interdit de pénétrer ou d'être dans l'enceinte du site en dehors des horaires d'ouverture fixés par la direction et le service de gardiennage ainsi que la volonté des organisateurs de l'événement.
- Il est interdit de manipuler les décors, les dégrader ou s'en servir de projectile

### Article 2 - Comportement envers les autres participants à l'événement

Nous rappelons que conformément au cadre de la loi, des comportements tels que les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) (listées ci-contre), ou les violences verbales ou physiques ne sont pas tolérables, et ne seront pas tolérées. Il est important de noter que la consommation d'alcool et de substances psychoactives sont des circonstances aggravantes du point de vue légal. On rappelle également que les comportements LGBTphobes sont des violences sexistes et sexuelles, ne sont pas tolérables, et ne seront donc pas tolérées non plus. Tout comportement jugé inapproprié pourra entraîner une exclusion immédiate de l'événement et des poursuites engagées par la justice. Conformez-vous aux consignes de sécurité établies par les organisateurs et le personnel de sécurité. En cas d'urgence, suivez les instructions données pour assurer la sécurité de tous.



### Article 3 - Disposition supplémentaire

Les organisateurs de l'événement, représentés par les membres du Comité des Fêtes 224 d'Angers, se réservent le droit d'exclure à tout moment toute personne dont le comportement est jugé inapproprié, dangereux, ou en contradiction avec les règles de cette charte, sans obligation de justification immédiate. Aucune compensation financière ne sera exigible en cas d'exclusion.

Pour des raisons de sécurité, chaque participant s'engage à se soumettre aux contrôles à l'entrée du site, y compris la vérification des billets et une fouille des sacs et effets personnels. Tout refus de se soumettre à ces contrôles entraînera un refus d'accès à l'événement, sans remboursement possible.

En signant je m'engage à :

- Respecter la loi ainsi que cette charte et avoir un comportement irréprochable tout au long de l'évènement.
- Conformément à l'obligation de porter secours et d'intervenir du code pénal, venir en aide à une personne que j'identifie comme en détresse et à la rediriger vers les personnes qualifiées.
- Assumer l'entière responsabilité de mes actes et paroles, déchargeant les organisateurs si je suis la cause d'un problème de tout type.

Le Comité des Fêtes 224 d'Angers, dans le cadre de l'Association des Élèves Arts et Métiers d'Angers.